

GUIDE PRATIQUE

RISQUES MAJEURS à AUBIAC

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



LA SECURITE DE TOUS EST NOTRE PRIORITE



Feu de forêt



Retrait
gonflement
d'argile



Inondation



Radon (Risque faible)



Séisme (Risque faible)

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants.



UN RISQUE MAJEUR EST CARACTÉRISÉ par sa faible fréquence et par son énorme gravité.



L'État, les services de secours et les services communaux ont un même objectif : protéger les personnes, les biens et l'environnement.



Le Préfet informe les maires et, si le sinistre est très important, met en œuvre le plan ORSEC. Il peut solliciter des renforts nationaux.



La Ville informe, diffuse l'alerte et applique les mesures de sauvegarde (mise en sécurité, régulation de la circulation, soutien aux personnes en difficulté, hébergement des personnes sinistrées...), prévues dans son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Les services de secours luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.



La population s'informe et respecte strictement les consignes données par les autorités.



Les responsables d'établissements scolaires déclenchent leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.



Ce guide pratique que vous devez conserver précieusement vous donne la marche à suivre en cas d'alerte.
FACE AUX RISQUES, QUE FAIRE ? QUELS SONT LES BONS GESTES ?

Les Risques Majeurs sur la Commune d'AUBIAC

Feu de forêt

Retrait et gonflement d'Argile

Inondation

Radon

Séisme

QRCode pour un accès direct aux risques sur notre commune et aux bons comportements



L'ALERTE

Comment l'alerte est-elle donnée ?

Le déclenchement d'une alerte est de la compétence de l'État et des municipalités. Selon la nature du danger et son ampleur, l'alerte peut être diffusée par :

TOCSIN
CLOCHE DE L'ÉGLISE
ENTRE 5 ET 10 MINUTES

ALERTE EN PORTE A PORTE
PAR QUARTIER

ALERTE TELEPHONIQUE
VIA
L'APPLICATION MOBILE
GRATUITE



L'ÉVACUATION

Elle doit être effectuée **UNIQUEMENT**
sur la demande des autorités.

LES POINTS DE RASSEMBLEMENT EN CAS D'ÉVACUATION

Salle des Fêtes
Ecole
Garderie Scolaire
Mairie

COMMENT M'INFORMER DE LA SITUATION ?

MAIRIE
mairie.ubiac@orange.fr
05 56 25 29 29

Consultez votre application PanneauPocket

METEO FRANCE
meteofrance.com
0892 680 233

PREFECTURE
gouvernement.fr/risques



france.3

IMPORTANT

S'informer des risques en cours et suivre strictement les consignes de sécurité.

EN CAS D'ALERTE, NE PAS VOUS METTRE EN DANGER



RESTER À DOMICILE
pour ne pas gêner les
opérations de secours



**NE PAS ALLER
CHERCHER VOS ENFANTS**



ÉVITER
tout déplacement



NE PAS SURCHARGER
les lignes téléphoniques

RISQUE FEU DE FORET

2 facteurs qui conditionnent le développement des incendies en forêt :

Naturels : des vents forts, la sécheresse, une végétation fortement inflammable et combustible, la foudre, l'existence de relief.

Liés à l'Homme : dans 90 à 95 % des cas. Ils sont regroupés en 5 catégories : les causes accidentelles, les imprudences, les travaux agricoles et forestiers, la malveillance et les loisirs.

MEMOIRE DU RISQUE

En juillet 2022, incendies exceptionnels par leur ampleur et leur durée dans le massif des Landes de Gascogne détruisant 30 000 ha de forêt en Gironde

PREVENTION INCENDIE DÉBROUSSAILLEMENT

Qu'est-ce que le débroussaillage ?

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont une mesure nationale et obligatoire de prévention du risque incendie. Le débroussaillage permet de réduire les végétaux potentiellement combustibles, pour diminuer l'intensité et la propagation d'un incendie et faciliter la circulation des véhicules de sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par le propriétaire des constructions, terrains et installations ou son ayant-droit ou le locataire non saisonnier (art. L322-3 du Code Forestier).

Où débroussailler ?

Il est obligatoire dans un rayon de 50 mètres minimum autour des constructions se trouvant à moins de 200 mètres d'un bois.

UN FEU DE FORET est un incendie qui touche un massif boisé sur une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant.

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



- N'évacuer son habitation que sur demande des autorités
- Ne pas s'approcher du feu
- Laisser les portails ouverts
- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation pour faciliter l'accès aux pompiers, arrosez les abords et rentrer les tuyaux d'arrosage
- Fermer les vannes de gaz et de produits inflammables
- Rentrer vite dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (la fumée arrive avant le feu)
- Calfeutrer avec un linge humide les ouvertures et ventilations
- Respirer à travers un linge humide
- Respecter strictement les consignes de préventions données par les autorités
- En cas d'évacuation les autorités vous tiendront informé
- Ne pas chercher à récupérer ses enfants

APRÈS



- Éteindre les foyers résiduels



Si vous êtes témoin d'un départ de feu, il est impératif de prévenir les sapeurs-pompiers en appelant le 18 ou le 112

18

112

RISQUE RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILE

Le phénomène de retrait-gonflement lié aux argiles, est la conséquence d'un changement d'humidité des sols argileux, capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse.

Le processus est lent et continu. Il se caractérise par des tassements consécutifs à une diminution de volume du sol argileux, sous l'effet des charges appliquées et de l'assèchement. Ce phénomène peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.

AVANT

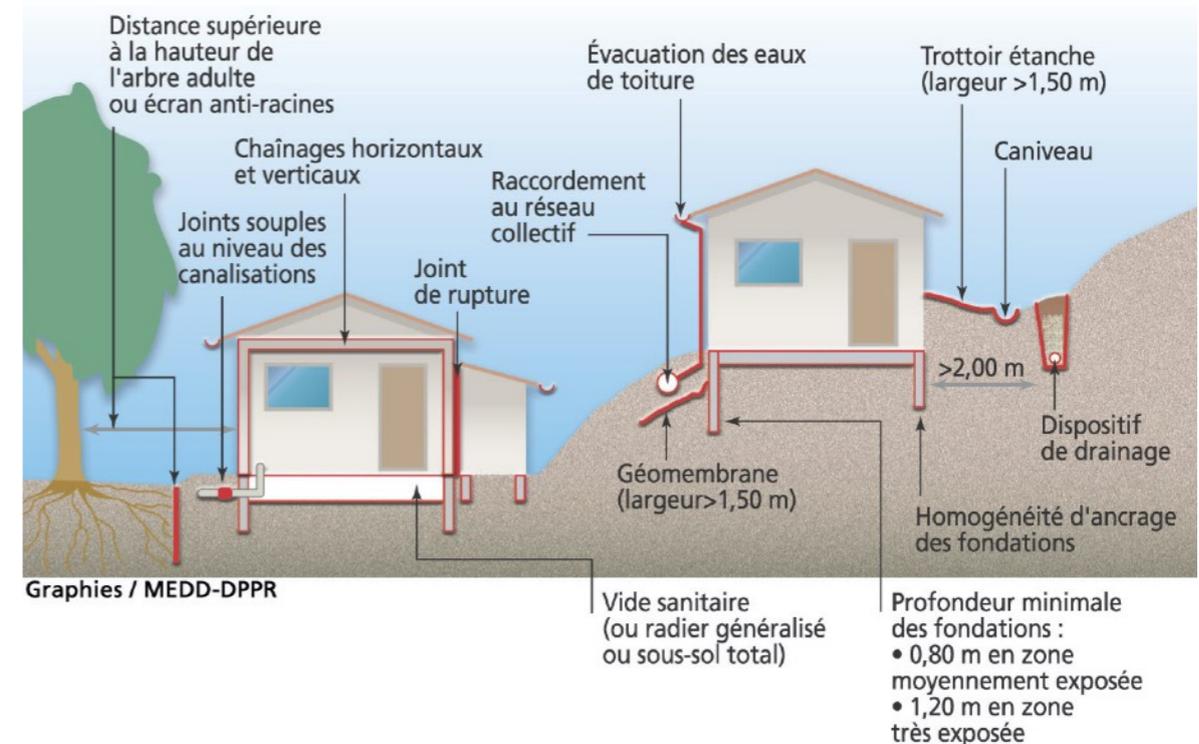
- Informez-vous en Mairie des risques encourus dans votre habitation ainsi que des consignes de sauvegarde
- Dans le cas de constructions neuves, prendre des dispositions préventives en adaptant le projet à l'existence de sols sensibles au dessèchement
- Une étude de sol préalable et des règles constructives simples et peu coûteuses (fondations minimales d'un mètre, trottoir périphérique imperméable, éloignement des arbres, maîtrise des écoulements superficiels...) ainsi que le respect des normes de construction en vigueur permettent de limiter considérablement des désordres.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

Constatation de fissures : contacter son assureur et la Mairie

EN CAS DE FISSURES TRES IMPORTANTES

N'entrez pas dans un bâtiment gravement endommagé ou fragilisé.



La commune d'Aubiac est en risque faible à important suivant les zones

RISQUE SISMIQUE

Un SEISME est une fracture brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre, générant des vibrations plus ou moins importantes du sol transmises aux fondations des bâtiments

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT

Connaître les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.
Fixer les appareils et meubles lourds.
Repérer un endroit pour se mettre à l'abri.

PENDANT

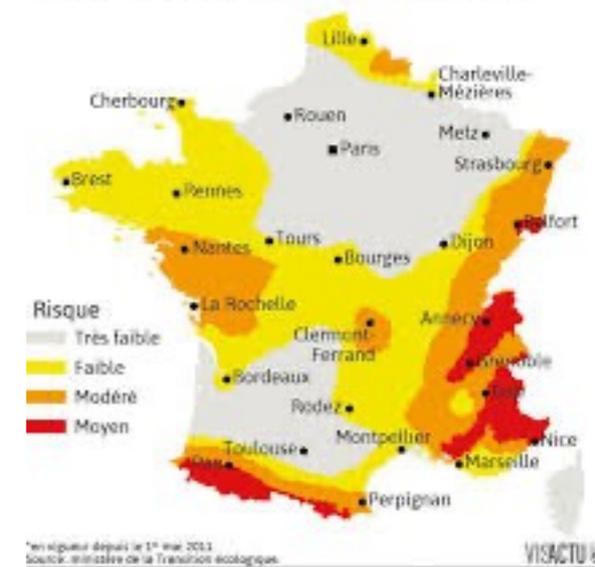
Si on se trouve à l'intérieur de locaux : s'éloigner des fenêtres, se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse.
Si on se trouve à l'extérieur de locaux : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques...);
A défaut, s'abriter sous un porche.
Si on est en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES

Ne pas encombrer les lignes téléphoniques.
Couper l'eau, le gaz et l'électricité.
En cas de fuite de gaz, aérer et prévenir les secours.
Ne pas fumer, ni allumer de flammes.

La commune est située en zone n° 2 , soit dans une zone de sismicité faible

Séismes: les zones à risques en métropole*



RISQUE TRANSPORT

MATIERES DANGEREUSES

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

AVANT

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

Si vous êtes témoin : - Donnez l'alerte : pompiers 18 , police 17, depuis portable 112

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT

Si vous entendez l'alerte :

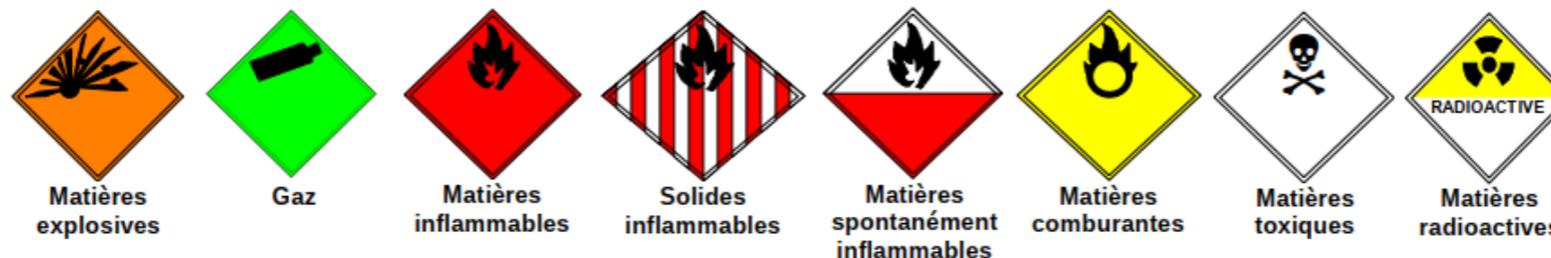
- Rejoignez le bâtiment le plus proche,
- Fermez toutes les ouvertures et entrées d'air,
- Arrêtez les ventilations et climatisation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres,
- Ne fumez pas,
- Ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.
- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Écoutez la radio : 101.6



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



RISQUE RADON

On entend par RISQUE RADON, le risque sur la santé lié à l'inhalation du radon, gaz radioactif présent naturellement dans l'environnement, inodore et incolore, émettant des particules alpha. Le radon se désintègre pour former des particules solides, elles-mêmes radioactives et qui émettent un rayonnement alpha et bêta. Le radon représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants.

LES BONS REFLEXES

Aérer chaque jour votre habitation pendant plusieurs minutes.

Réaliser des travaux pour limiter / diminuer la présence du radon

Assurer une bonne étanchéité à l'air entre le bâtiment et son sous-sol : étanchéité autour des canalisations, des portes, trappes, etc... couverture des sols en terre battu, aspiration du radon par un puits extérieur...

Traiter le soubassement (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) par la création d'une aération naturelle, ventilation mécanique ou mise en dépression du sol (SDS). L'air du soubassement est alors extrait mécaniquement vers l'extérieur où le radon se dilue rapidement.

Diluer la concentration en radon dans le volume habité en améliorant le renouvellement de l'air (simple aération, VMC, etc.).

La commune est située en zone risque faible

RISQUE INONDATION

Une INONDATION est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, principalement provoquée par des pluies importantes, durables et localisées.

LES BONS REFLEXES

AVANT : Identifier un espace refuge accessible de l'intérieur et de l'extérieur

PENDANT : Mettez-vous à l'abri

Evitez tout déplacement

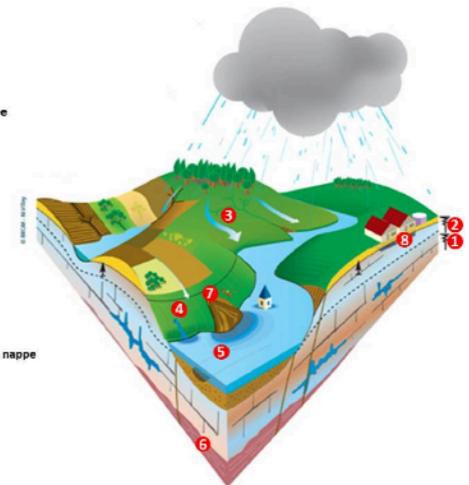
Ne vous engagez pas dans une zone inondée ni en voiture ni à pied

Surélever les appareils électroménager et les produits toxiques

Si vous avez une maison de plein pied, ne pas fermer les volets

La commune est située en risque moyen débordement par remontée de nappe.

- Crue de de nappe
- 1 Situation normale de la nappe
 - 2 Situation de crue de nappe
 - 3 Ruissellement
 - 4 Sources
 - 5 Rivière alimentée par la nappe : Inondation
 - 6 Couche imperméable
 - 7 Glissement de terrain
 - 8 Inondations de caves
 - ▲ Montée exceptionnelle de la nappe



RISQUE TEMPETE



On parle de **TEMPETE** lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort).
Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière provoque des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages.

MEMOIRE DU RISQUE

LE SUD OUEST a subi différentes tempêtes qui ont eu un impact fort sur les habitations et les milieux naturels.

Tempête du siècle (Tempête Martin) en 1999

Tempête KLAUS en 2009

puis Tempêtes Cynthia, Amélie, Ciaran, Domingos et Céline.

4 niveaux d'alerte permettent d'adapter son attitude

- | | |
|--|--|
| 1 Aucune vigilance
ni précaution particulière | 3 Être très vigilant
phénomènes météorologiques
dangereux prévus. |
| 2 Phénomènes
occasionnellement dangereux
mais habituels pour la saison. | 4 Vigilance absolue
phénomènes météorologiques
dangereux d'intensité
exceptionnelle prévus. |



VIGILANCE

Veillez à consulter régulièrement le site internet de Météo France pour des informations en temps réel

vigilance.meteofrance.com

LES BONS RÉFLEXES

AVANT



- S'informer des consignes de sauvegarde et des messages météo
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur si vous êtes à l'extérieur
- Fermer les portes et volets
- S'éloigner des bords de mers et des plages
- Annuler les sorties en mer
- Arrêter les chantiers - Rassembler le personnel

PENDANT



- Suivre les consignes des autorités et s'informer du niveau d'alerte. En fonction limiter au maximum les déplacements ou ne pas sortir
- Débrancher les appareils électriques et antennes
- Libérer le réseau téléphonique pour les services d'urgence

APRÈS



- Ne surtout pas toucher les câbles électriques et téléphoniques
- Dégager les objets et branches d'arbres dangereux et encombrants ainsi que les déchets, détritiques
- Ne pas monter sur les toits ni dans les arbres fragilisés



SI VOUS UTILISEZ DES GROUPES ÉLECTROGÈNES,
VÉRIFIEZ QU'ILS SOIENT UTILISÉS EN EXTÉRIEUR

RISQUE CANICULE



La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs.

LE DISPOSITIF DE VIGILANCE



LES BONS RÉFLEXES

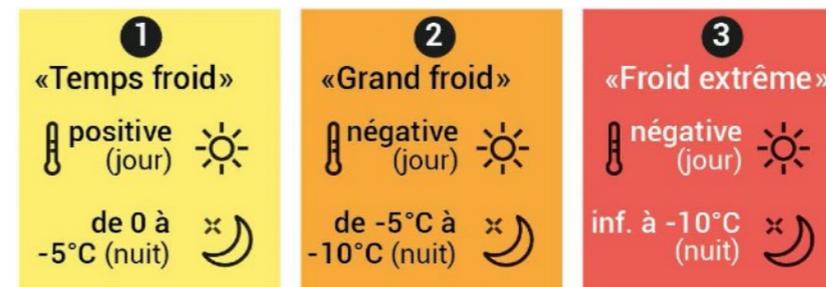
<p>Rendez visite aux personnes fragiles et/ou isolées deux fois par jour</p>	<p>Prenez des nouvelles de vos proches et donnez des vôtres</p>	<p>En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin</p>
<p>Arrêtez toute activité physique</p>	VIGILANCE CANICULE	<p>Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)</p>
<p>Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit</p>	<p>Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, mais pas d'alcool</p>	<p>Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateurs, douche...)</p>

• INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France
• SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux
• RESPECTEZ les consignes données par les autorités

RISQUE GRAND FROID



Une vague de froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours.



LES BONS REFLEXES

A LA MAISON

Veillez au bon fonctionnement des systèmes de chauffage et de ventilation dans les espaces habités pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO₂).

Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson. Écoutez la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure de courant).

SECURITE

Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager de la neige.

Ne vous approchez pas des lignes téléphoniques et électriques, elles peuvent céder sous le poids de la neige.

SANTE

Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.

Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméables au vent et à l'eau).

EN CAS DE DEPLACEMENT OBLIGATOIRE

Renseignez-vous sur les conditions de circulation.

Signalez votre départ et la destination à des proches.

Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée (pelles, cordes, couvertures...)

Ne vous engagez pas sur un itinéraire enneigé ou verglacé.

Roulez doucement et gardez de bonnes distances de sécurité.

- Si vous êtes bloqués dans votre véhicule, stationnez sur le bas côté.
- Éteignez votre moteur, appelez les secours et attendez.

RISQUE TERRORISME



La France définit LE TERRORISME, comme des actions auxquelles « ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour atteindre leurs objectifs politiques ».

Il « frappe sans discernement des civils et la violence qu'il déploie vise à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements ».



L'acte terroriste peut prendre des formes très diverses. L'exhaustivité de ses définitions semble impossible.

On peut citer :

- Les attaques de groupes de population à l'aide d'armes à feu
- Les attentats à l'explosif
- Les attaques à l'aide d'armes par destination (véhicule, engin)
- Les déclenchements d'incendies
- Les attaques chimiques ou bactériologiques (air, eau, alimentation)
- La provocation d'accidents industriels ou des transports

VIGIPIRATE

3 NIVEAUX D'ALERTE



POSITION
PERMANENTE

NIVEAU 01



SÉCURITÉ RENFORCÉE
RISQUE ATTENTAT

NIVEAU 02



ATTENTAT

NIVEAU 03

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Contactez les forces de l'ordre si vous êtes témoin d'une situation ou d'un comportement suspect (17 ou 112).
- Repérez les sorties de secours quand vous entrez dans un lieu.

PENDANT



S'ÉCHAPPER

- Localisez le danger pour vous éloigner.
- Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu.
- Ne vous exposez pas, laissez vos affaires sur place.
- Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper.
- Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger.



SE CACHER

Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper

- Enfermez-vous et barricadez-vous.
- Éteignez la lumière, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone, tablette...
- Respectez un silence absolu.
- Éloignez-vous des murs, portes, fenêtres et allongez-vous sur le sol derrière des obstacles solides (mur, pilier...).
- Attendez l'intervention des forces de l'ordre.



ALERTER

Une fois en sécurité

- Prévenez les forces de sécurité (17, 18 ou 114 pour les personnes ayant du mal à entendre). Donnez les informations essentielles (où, quoi, qui). S'il n'est pas possible de parler, laissez la ligne en suspens pour que les forces de sécurité puissent être prévenues.

APRÈS

- Évacuez calmement (ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque) avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect.
- Signalez les blessés et leur position.

RISQUE SANITAIRE



LE RISQUE SANITAIRE représente immédiatement ou à long terme une menace directe pour la santé des populations. Il nécessite une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population.



L'épidémie

Elle désigne l'augmentation rapide d'une maladie infectieuse en un lieu donné sur un moment donné (une région).

C'est une propagation subite et rapide d'une maladie infectieuse par contagion à un grand nombre de personnes.



La pandémie

C'est une épidémie qui s'étend sur la quasi-totalité d'une population et une large zone géographique internationale d'un continent ou de plusieurs continents.

Les pandémies surviennent lors de déséquilibres majeurs liés à des modifications sociales et environnementales. Ces conséquences non maîtrisées peuvent être très importantes.



La pollution des réseaux d'eau potable

La pollution de la ressource en eau potable est l'une des principales pollutions environnementales par la présence de micro-organismes de substances chimiques ou de déchets industriels.

Elle concerne les cours d'eau, les nappes d'eau, les eaux saumâtres, la pluie, la rosée, la neige et la glace polaire. Cette pollution peut avoir pour origine une pollution industrielle, agricole, domestique ou accidentelle.

LES BONS RÉFLEXES

ÉPIDÉMIE



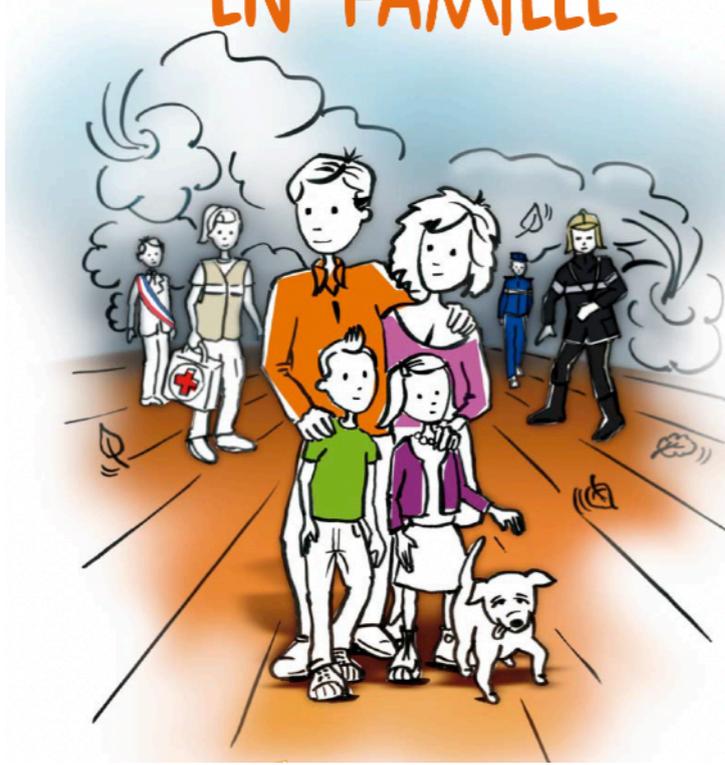
- Appliquer les mesures et consignes de protection visant à limiter la propagation (gants, masques, lunettes, vêtements, vaccin...)
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon et une solution hydroalcoolique
- Éviter tout contact avec une personne malade et/ou si vous êtes malade
- Limiter les contacts avec l'entourage
- Utiliser des mouchoirs, masques ou autres à usages uniques et jeter dans une poubelle appropriée
- En cas de symptômes, alerter votre médecin traitant ou le SAMU

POLLUTION EAU POTABLE



- Consommer et cuisiner avec de l'eau en bouteille
- Suivre les consignes des autorités

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais aussi à chaque citoyen, qui doit être en mesure, en attendant les secours, de mettre sa famille et ses biens en sécurité.

Pour se préparer à ces situations d'urgence, il est conseillé d'établir son plan familial de mise en sûreté (PFMS).

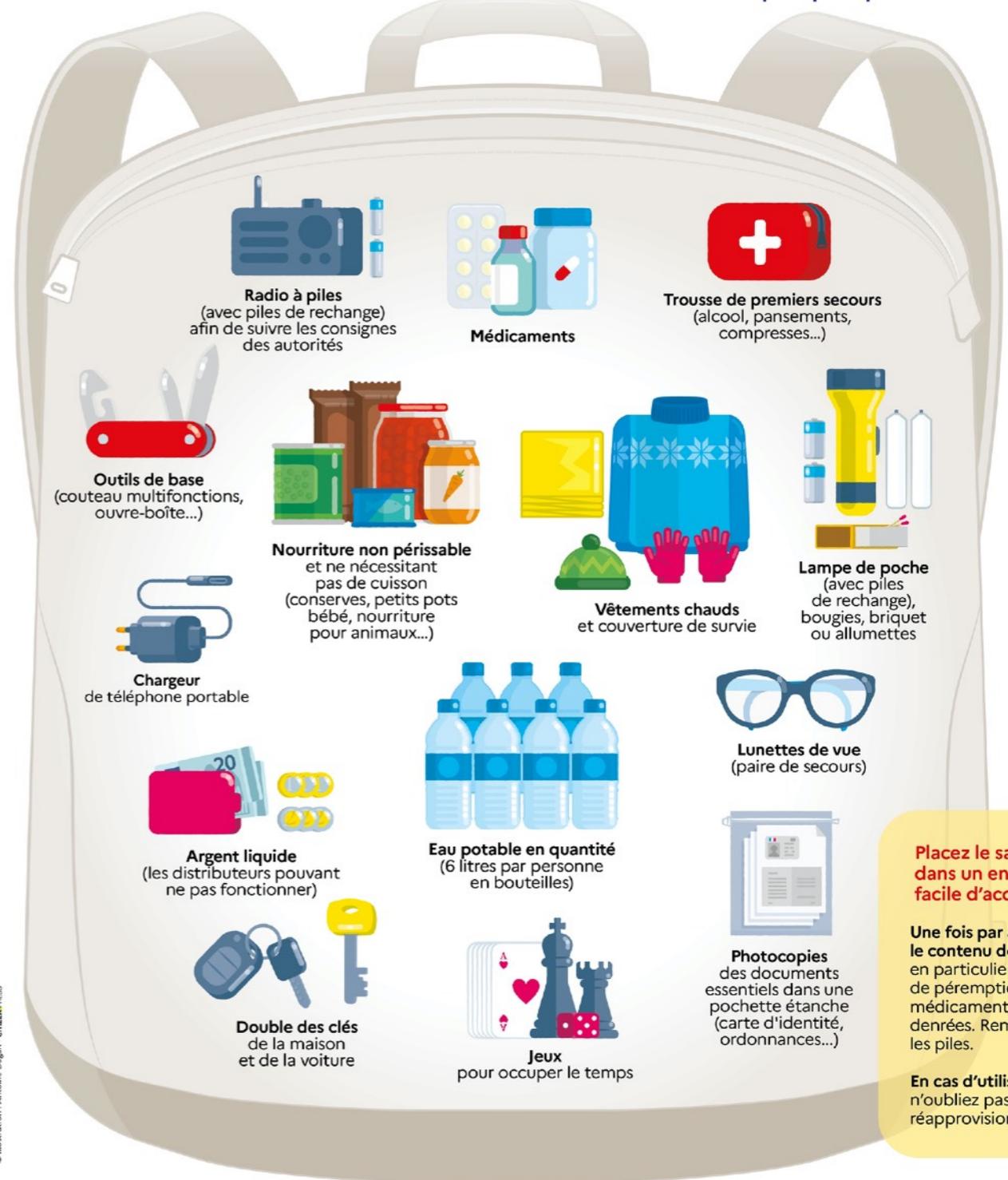
Prendre à l'avance des dispositions pour protéger les personnes vivant sous son toit, jusqu'à ce que tout danger soit écarté, améliore la gestion globale de la crise. Moins sollicités, les services de secours sont alors mieux à même de répondre aux urgences, donc de sauver d'autres vies.

Construisez le PFMS avec vos proches. L'objectif du PFMS est de développer une culture partagée du risque : chaque membre de la famille doit avoir conscience des risques et acquérir les bonnes pratiques et bons réflexes à adopter en cas de crise.

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

INFORMATIONS

LES NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS

18 ou **112**

GENDARMERIE

17

SAMU

15

SAMU SOCIAL

115

MAIRIE

05 56 25 29 29

QUE DIRE AUX SECOURS ?

Votre demande est prise en compte à Bordeaux, indiquez à l'opérateur les éléments suivants :

- Votre nom
- Le numéro de téléphone que vous utilisez
- L'adresse précise du lieu de l'accident (commune, lieu-dit, n° de rue)



INDIQUEZ LE NOMBRE DE VICTIMES ET LEUR ÉTAT



**ASSUREZ-VOUS DE DONNER TOUS LES RENSEIGNEMENTS UTILES
NE RACCROCHEZ QU'À LA DEMANDE DE L'OPÉRATEUR**



VOS DÉMARCHES POST CRISE

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veuillez à respecter les consignes suivantes :



Prendre contact avec votre assurance

1



Prendre des photos des dégâts matériels

2



Ne rien jeter avant le passage de l'expert

3



Procéder au nettoyage de votre maison

4



Déclarer le sinistre à votre assureur. Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception

5



Si un état de catastrophe naturelle est arrêté, vous disposez de 10 jours après sa publication dans le Journal Officiel pour déclarer les dommages matériels directs liés à l'évènement à votre assurance

6



L'assureur verse l'indemnité dans un délai de 3 mois à compter de la déclaration de sinistre

7

MAIRIE AUBIAC

1 PLACE DE LA MAIRIE

33430 AUBIAC

mairie.aubiac@orange.fr

Tel : 05 56 25 29 29